

[Text]

Those evaluations, if my memory serves me, were done in October or early November of 1990. I guess that is about the same time as the McKeough report came out, which was November. They were done in October of 1990. I think the dates are noted in this material. I have not had a chance to look at it, but I think it clearly indicates the dates.

• 1630

Mr. Lee: The appendix to the transition committee report is dated October 1990.

Mr. Mills: The evaluations were undertaken by Royal LePage, a commercial real estate services, and they were prepared in October 1990.

Mr. Lee: Have you any comment on how we could do better for the taxpayer? Are we getting skinned or is it a fair trade? Are we in a position where the taxpayer should be anteing up that amount of quid pro quo to settle with these developers?

Mr. Mills: I think the transition committee's recommendations clearly were that those proposals should be revisited, and I think it is worth noting that what the McKeough report was doing was endorsing the proposed land swaps that had been put together in discussion between the province—that is, Mr. Duncan Allan on behalf of the province—and those individual developers.

There were no actual deals documented. These were based on verbal understandings of what those arrangements were, so there were no formal, binding arrangements at that time. I believe even today there are still discussions about what those arrangements are formally. The transition committee's view was that clearly that was leaving an unnecessary incentive on the table in order to move the developers from the south side to the north side.

It was recognized that the Province of Ontario had a ministerial zoning order freeze on those projects, so the developers were not in a position to proceed in any event. It was also recognized that both the federal government, the provincial government and Harbourfront supported the moving of those projects. It was certainly the committee's view and the board's that more equitable arrangements could be negotiated. Whatever the number is—there was an estimate in here of \$36 million—that is a direct reduction of the endowment fund that the non-profit organization has as its ability to fund itself in the future. So it is a direct cost to the endowment fund of the non-profit organization.

Mr. Lee: That completes my questions, Mr. Chairman, other than to state that at the very least this committee and the Minister of Public Works would be on notice of these two burning monetary and management issues in connection with the disposition of Harbourfront.

The Chairman: Thank you, Mr. Lee.

[Translation]

Ces évaluations, si j'ai bonne mémoire, ont été faites en octobre, ou au début de novembre 1990. Je pense que c'est à peu près à cette époque-là que le rapport McKeough est sorti, c'est-à-dire en novembre. Elles avaient été effectuées en octobre 1990. Je pense que les dates sont indiquées dans ce rapport. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire, mais je pense que les dates sont indiquées de façon précise.

M. Lee: L'annexe des rapports du comité de transition est datée d'octobre 1990.

M. Mills: Les évaluations ont été faites par Royal LePage, une entreprise spécialisée dans les services immobiliers commerciaux, et elles ont été préparées en octobre 1990.

M. Lee: Avez-vous des choses à dire sur la façon dont nous pourrions faire mieux pour les contribuables? Est-ce que nous sommes en train de nous faire plumer, ou s'agit-il d'une transaction honnête? Somme-nous dans une position où le contribuable devrait payer ce montant de compensation pour régler les promoteurs?

M. Mills: Je pense que le comité de transition a recommandé clairement que ces propositions soient réexaminées, et je pense qu'il vaut la peine de signaler que le rapport McKeough a entériné en fait les échanges de terrains qui avaient été envisagés dans le cadre de discussions entre la province, c'est-à-dire M. Duncan Allan, qui représentait la province, et les promoteurs.

Il n'y avait pas de transactions documentées. Il s'agissait d'ententes verbales sur les transactions; aussi, il n'y avait pas de documents officiels ayant force de loi à cette époque. Je crois que même aujourd'hui, il y a encore des discussions sur la nature officielle de ces ententes. D'après le comité de transition, il était clair qu'on offrait inutilement une mesure incitative pour que les promoteurs échangent les terrains du sud pour ceux du nord.

La province de l'Ontario avait émis une ordonnance ministérielle de zonage gelant ces projets, de sorte que les promoteurs n'étaient plus en mesure d'aller de l'avant. Il a également été établi que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Harbourfront Corporation étaient en faveur du déplacement de ces projets. Certainement que le comité et le conseil étaient d'avis que des mesures plus équitables pouvaient être négociées. Quel que soit le montant—ici, on parlait de 36 millions de dollars—il s'agit d'une réduction du fonds de dotation de l'organisme à but non lucratif ainsi que de sa capacité de se financer à l'avenir. Il s'agit donc d'un montant prélevé directement sur le fonds de dotation de l'organisme à but non lucratif.

M. Lee: Cela complète mes questions, monsieur le président, mais je veux dire que ce comité et le ministre des Travaux publics seraient pour le moins informés de ces deux questions brûlantes de finance et de gestion ayant rapport avec la transaction de la Harbourfront Corporation.

Le président: Monsieur Lee, je vous remercie.